

Mon auto partagée



Économique

Partager les frais du véhicule.



Écologique

Contribuer à limiter le nombre de voitures en circulation.



Convivial

Créer un lien de confiance entre les participants.



Flexible

S'adapter aux besoins de chacun.

C'est quoi ?

Le service public d'autopartage entre particuliers mis en place par le SMTC-AC, c'est la **mise en commun d'un véhicule particulier entre plusieurs personnes** qui ont préalablement défini ses conditions d'utilisation.

Pour qui ?

- Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture,
- J'ai besoin d'un véhicule ponctuellement,
- Je souhaite partager mon véhicule.

Pour quoi ?

«Mon auto partagée» c'est bénéficier **gratuitement** :

- d'une **aide** pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule,
- d'une **assurance** adaptée et prise en charge par le SMTC-AC, évitant tout malus en cas d'accident,
- de **conseils** et d'un **accompagnement personnalisés**.

Comment faire ?

Contact

1



Je prends contact avec Covoiturage Auvergne en précisant si je souhaite partager ma voiture ou emprunter celle de quelqu'un d'autre.

Conseils

2



Covoiturage Auvergne m'aide à préciser mes besoins.

Le service trouve un autopartageur compatible avec mes attentes.

Je suis accompagné pour organiser mon autopartage.

4



Aide

3



Relation

5



C'est parti !



Covoiturage Auvergne

33 rue de Vertaizon
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 47 93 ou 06 01 32 97 67
contact@covoiturageauvergne.net



*Dispositif mis en oeuvre par le SMTC-AC sur son ressort territorial.
Communes de Clermont Auvergne Métropole, Mus sur Allier et
Pérignat-Es-Allier.*